

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée d'étude // Sécurité fonctionnelle électronique automobile : norme ISO 26262

14 avril 2016 - Ref: 2016-07

MERCI DE COMPLÉTER ET DE RENVoyer CE BULLETIN À :

SIA - 79, rue Jean-Jacques Rousseau - F-92158 Suresnes Cedex / pauline.senis@sia.fr / Fax: +33 (0)1 41 44 93 79

INSCRIPTION EN LIGNE : WWW.SIA.FR



En lettres majuscules

M^{me} M^{lle} M^r

Nom : Prénom :

Société : Service :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél : Fax :

E-mail :

N° de TVA :

Frais d'inscription

- 468 € TTC** (390 € HT) - Membres SIA
- 576 € TTC** (480 € HT) - Non Membres
- 312 € TTC** (260 € HT) - Laboratoires et universitaires / PME <100 salariés*
- Conférencier Gratuit** (un seul par présentation)

Tarifs préférentiels pour les étudiants, les retraités et les groupes (>3 pers.)

Pour plus d'informations, nous contacter : pauline.senis@sia.fr

*Les chercheurs, laboratoires et entreprises ne doivent pas faire partie d'un groupe ou dépendre d'une société de plus de 100 salariés.

**Pour l'inscription de 3 personnes d'une même société.



Paiement **Merci de préciser l'adresse exacte de facturation**

- Par chèque bancaire** à : Société des Ingénieurs de l'Automobile Sarl
- Par virement** en Euros payable à : "Société des Ingénieurs de l'Automobile"
IBAN: FR76 30003 03290 00020040139 58 - BIC - Adresse SWIFT: SOGEFRPP
Veuillez indiquer votre nom et la référence : 2016 - 07

Par carte de crédit : American Express Diners Visa Eurocard Mastercard

Je soussigné(e) :

Autorise la SIA Sarl à débiter la somme de : €

Sur ma carte de crédit n° : Date de validité : /

Cryptogramme visuel (3 derniers chiffres au verso de la carte VISA ou les 4 chiffres au recto de la carte AMEX) :

Nom du porteur de la carte :

Date et signature :

Cachet de la société :

MODALITES D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, la pause, le déjeuner.

Dans le cas où le règlement ne pourrait être joint, il est impératif d'accompagner ce formulaire d'un bon de commande officiel. Faute de paiement effectué au jour de la manifestation ou de la réception de ce bon de commande administratif, l'accès aux conférences ne sera pas possible.

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. Merci d'indiquer l'adresse de votre service comptabilité si nécessaire.

Pour toute annulation avant le 14 mars 2016, 30% des frais d'inscription resteront dus aux organisateurs. Après cette date, la totalité des frais restera due. Les participants ont la possibilité de se faire remplacer, uniquement sur demande écrite.